

L'Adresse—M. Mazankowski

Les vieux piliers du parti en dehors d'Ottawa sont à accoucher de nouvelles notions de politique. D'autre part, comme deux faits récents qui sont survenus à Ottawa l'indiquent, on recrute et on mobilise les fonctionnaires afin de les mettre au service des hommes politiques.

Dans le premier cas, il s'agit d'une directive envoyée par le secrétaire du Conseil du Trésor, Gordon Osbaldeston, aux sous-ministres de tous les ministères, directives dans laquelle il leur demande de promouvoir l'image d'une Fonction publique consciente des coûts. Cela fait partie d'une stratégie du gouvernement (selon les termes de la lettre d'Osbaldeston) qui vise à ce que le public soit aussi conscient que possible du fait que «le gouvernement s'impose des mesures d'austérité.» Dans cette lettre, le secrétaire demandait d'établir la liste des programmes gouvernementaux qui avaient fait l'objet de réductions et de ceux que l'on avait pensé appliquer mais qui n'avaient même pas été soumis à l'approbation du Conseil du Trésor.

Dans le deuxième cas, il s'agit de la réunion d'une cinquantaine de fonctionnaires convoquée par le bureau du Conseil privé et par le bureau du premier ministre. On a demandé à ces fonctionnaires de préciser les points des programmes mis en œuvre afin d'améliorer les services au public, de préparer des listes de programmes qui avaient été élaborées et qui pouvaient être annoncés immédiatement et enfin d'élaborer sans tarder des programmes innovateurs qui pourraient être annoncés dans un proche avenir.

De bonnes idées et de bonnes politiques pourront peut-être ainsi voir le jour. Au cours des deux dernières années, il n'y a pas eu d'apport régulier d'idées vraiment nouvelles au sein du parti libéral et c'est là un des problèmes les plus préoccupants pour les libéraux.

Tout cela semble indiquer, ce qui est d'ailleurs fort inquiétant, que la planification des politiques consiste maintenant à se jeter sur les nouvelles idées presque au dernier moment. Un fonctionnaire haut placé parle à ce sujet de «gouvernement qui jette de la poudre aux yeux.»

Son opinion, qui était largement partagée à Ottawa peu avant l'ouverture de la nouvelle session du Parlement, est que le gouvernement, agacé par son impopularité, préférera, au cours des mois à venir, jeter de la poudre aux yeux plutôt que d'agir en profondeur. Ce qui compte, c'est l'image de marque.

● (1700)

Voilà dans quel esprit ces documents ont été déposés à la Chambre cette semaine. Si le contenu de cet article est exact, il faut se demander s'il convient que des hauts fonctionnaires s'engagent dans de telles activités partisanes. Évidemment, si nous sommes gouvernés à coup de gestes symboliques, par une administration qui ne vise que l'intérêt politique immédiat, par un groupe qui se soucie plus des apparences que de gouverner, plus de son image que des préoccupations des Canadiens, personne n'aura raison de se réjouir.

Je voudrais parler brièvement d'un autre problème qui préoccupe le grand public. Je pense que les Canadiens n'ont plus confiance dans le contrôle financier et la gestion qu'exerce le gouvernement du Canada sur ses ministères et organismes. Je note avec consternation que ni le discours du trône ni le président du Conseil du trésor (M. Andras) ne laissent espérer des changements appréciables à cet égard. Puisque le gouvernement désire se montrer bienveillant avec tous, il devrait attacher beaucoup d'importance à cet aspect fondamental de notre démocratie parlementaire.

Redonner confiance dans notre régime, dans la façon dont les deniers publics sont administrés, avec sagesse et prudence voilà ce qui doit inspirer tout gouvernement responsable. Il est vrai qu'on nous a promis de présenter une nouvelle loi concernant l'auditeur général. Mais avant de trop nous en féliciter, nous devons voir avec précision quels en sont les objectifs et si les recommandations du rapport Wilson sont suivies. Par exemple, la loi prévoira-t-elle le droit de commenter les dépenses quand l'acheteur n'en a pas eu pour son argent? Y aura-t-il

[M. Mazankowski.]

des dispositions prévoyant la nomination d'un comptable chargé de vérifier chaque affectation de crédit? Qui aura la tâche de faire les comptes et de gérer d'une façon appropriée les crédits affectés à tel poste? A l'heure actuelle, non seulement les hauts fonctionnaires appliquent-ils les politiques, ils ont de plus en plus leur mot à dire dans leur formulation. En somme, nous voulons savoir combien des 47 recommandations seront retenues dans le projet de loi? Combien d'autres recommandations avancées déjà auparavant y figureront également?

L'inquiétude des Canadiens au sujet de la mauvaise gestion des finances du pays n'est pas venue du jour au lendemain. Elle s'est accrue à une vitesse vertigineuse depuis 1968, au fur et à mesure que l'on voyait le gouvernement chercher à réduire délibérément le rôle des députés, jeter le voile du secret sur certaines affaires, déformer les règles et chercher à rabaisser le rôle et l'efficacité de l'auditeur général. Il ne faut donc pas s'étonner que les Canadiens réfléchis s'en soient gravement inquiétés. On s'inquiète notamment de l'augmentation inquiétante des dépenses, gouvernementales, particulièrement au niveau fédéral et provincial, dépenses qui engouffrent à présent plus de 42 p. 100 du produit national brut. Au Royaume-Uni, ce chiffre approche les 60 p. cent.

Dans le numéro de juillet de la revue *Parliamentarian*, le très honorable Edward du Cann, président du comité spécial des comptes publics au Royaume-Uni, a écrit, page 153, et je cite:

Point n'est besoin, j'espère, de faire valoir la nécessité d'un contrôle. Les dépenses gouvernementales sont, je crois, la première cause d'inflation au Royaume-Uni...

Je ne doute pas que l'on puisse établir un contrôle étroit qu'assureraient les députés en général...

Beaucoup de Canadiens s'inquiètent de ce que le Parlement ait perdu ce contrôle sur les finances d'État, qu'il ne soit plus à même d'examiner, comme il le devrait, les dépenses gouvernementales et qu'enfin nous soyons gouvernés à coup de décrets du conseil. Les gens s'inquiètent surtout de ce que le système de gestion financière, et les systèmes de contrôle du gouvernement, des ministères et des organismes n'aient pas la qualité et l'efficacité voulues. Aussi avons-nous des raisons légitimes de nous inquiéter, Monsieur l'Orateur.

Dans quelques instants, je citerai un extrait du compte rendu du comité des comptes publics, numéro 52, en date du 30 mars 1976. Mais auparavant, je veux rendre hommage au président sortant et aux membres du comité des comptes publics qui ont examiné avec efficacité les modalités de contrôle et de gestion du pays. Malheureusement le public et la presse ne leur ont pas réservé l'attention qu'ils méritent. Je pense que la Chambre se doit de remédier à cela et de les féliciter du travail accompli.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je citerai maintenant les paroles de l'Auditeur général, M. J. J. Macdonell, telles qu'on peut les lire à la page 52:22 des délibérations du comité. Il a dit notamment:

Qu'on m'excuse d'employer ces termes très techniques, mais nous sommes persuadés que si ces systèmes ne sont pas corrigés, le jour viendra où nous ne pourrions plus répondre des Comptes du Canada. J'espère cependant que cette crainte ne se concrétisera pas.